



PROCÈS-VERBAL / COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 12 JUIN 2024 – 19H00

Date de convocation : le 6 juin 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 27

Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents : 19

Nombre de votants : 23

Ont assisté à la séance :

Titulaires : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, M^{me} Chey-Rithy Chhiv-Tep, M^{me} Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, M^{me} Fabienne Jobard, M^{me} Séverine Jacquin, M^{me} Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M^{me} Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, M^{me} Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson

Excusés M^{me} Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), M^{me} Jacqueline Laroche (pouvoir à M. Claude Delacroix), M^{me} Virginie Poussin (pouvoir à M. Florent Villedieu), M^{me} Martine Guyon, M. Philippe Huguenet (pouvoir à M. Laurent Paget), M^{me} Angélique Colle

Absentes : M^{me} Nathalie Millet, M^{me} Maryvonne Cretin-Maitenaz

Le Président procède à l'appel. Le *quorum* étant atteint, celui-ci ouvre la séance du Conseil communautaire.

Monsieur Christian Camelin accepte de remplir la fonction de secrétaire de séance.

Monsieur Laurent Petit souhaite la bienvenue à Mesdames Françoise Vespa, Présidente du Parc naturel de Haut-Jura, et Béatrice Neel, Directrice générale des services dudit syndicat. L' élu morézien, afin d'introduire à ses pairs le premier point, explique que depuis plus de 2 ans, le Parc naturel de Haut-Jura œuvre sur le renouvellement de sa charte. Indiquant avoir de son côté participé à certaines réunions de travail, le Président informe que d'autres élus communautaires y ont également assisté, comme Monsieur Jean-Gabriel Robez-Masson qui y était présent à chacune. La tâche a consisté en grande partie à un recueil préliminaire d'avis et d'idées. Dès lors, une fois celui-ci réalisé et la charte établie, avant de la valider de façon définitive en Conseil syndical au niveau du Parc lui-même, le projet doit être présenté à chacun des membres, afin de recueillir leurs éventuelles observations sur la dernière mouture.

I. CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-JURA

Prenant la suite de Monsieur Laurent Petit, Madame Françoise Vespa explique que le processus d'établissement de la nouvelle charte du Parc naturel du Haut-Jura se situe actuellement au niveau de la phase rédactionnelle. A ce titre, les différentes entités, intercommunalités et collectivités membres sont consultées chacune à leur tour, dans le but d'affiner, voire amender, la version de la charte qui leur est présentée. Cependant, la Présidente avertit que le projet qui leur sera exposé n'est en aucun cas arrêté et qu'il est voué à évoluer. La version définitive sera elle présentée et adoptée lors d'un Conseil syndical devant se dérouler à l'automne 2024.

Madame Françoise Vespa débute alors la présentation de la nouvelle charte du Parc naturel régional du Haut-Jura, qu'elle mène conjointement avec sa Directrice, Madame Béatrice Neel.

I – FONDAMENTAUX ET VUE GLOBALE DE LA PROCÉDURE

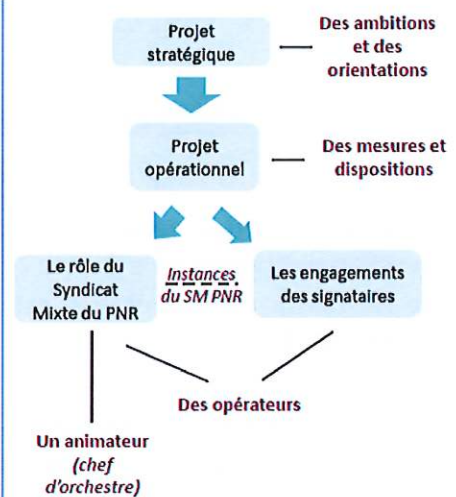
Un Parc naturel régional c'est...

- Un territoire **rural habité**
- Un territoire reconnu au niveau national pour **sa forte valeur naturelle, paysagère et culturelle**
- Un territoire **fragile**

→ Où les communes décident « volontairement » de se doter d'un **projet de développement, fondé sur la protection et la valorisation de ces patrimoines**

Une Charte de PNR c'est...

- C'est une **vision à 15 ans** de l'évolution souhaitée du territoire
- La formalisation écrite du projet de développement fondé sur les **patrimoines naturels, culturels et paysagers** qui doit contribuer aux 5 missions d'un PNR

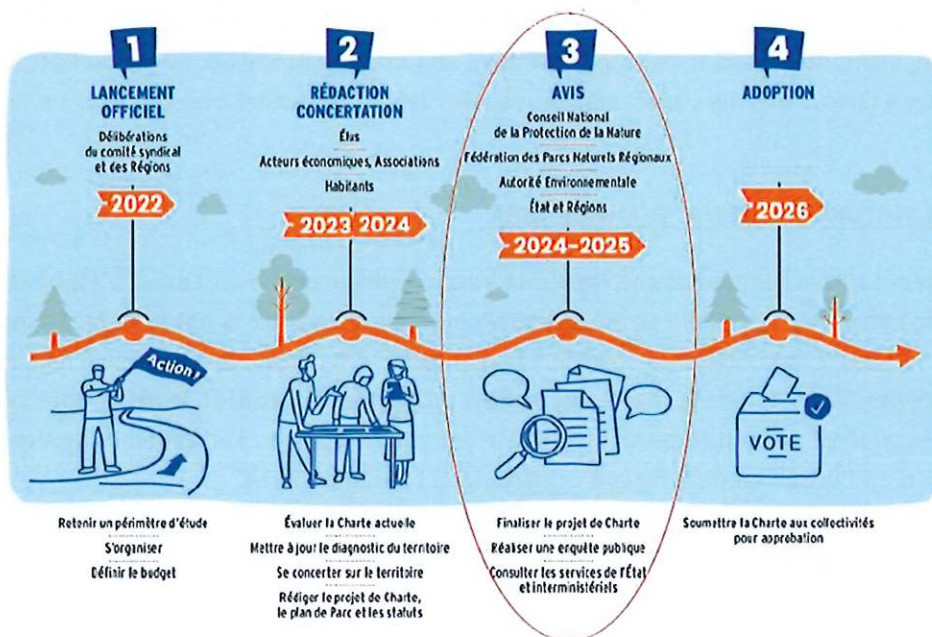


Une portée réglementaire



« Une obligation de cohérence sur les actions, moyens et décisions de l'Etat, des collectivités territoriales et des EPCI ayant approuvé la Charte au regard des orientations et mesures fixées par la Charte »

Une Charte de PNR ne peut pas créer de nouvelle réglementation

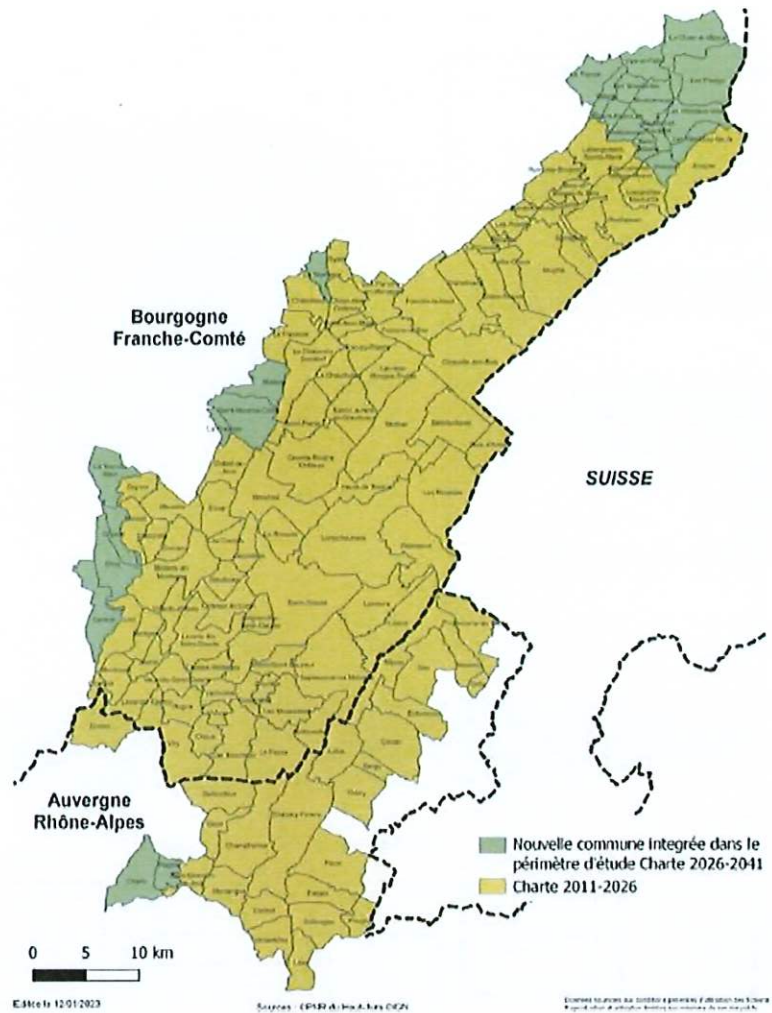


+ 24 communes

+1 communauté d'agglomération : Le Grand Pontarlier

+ 26 391 ha

→ Intégration de nouvelles communes confortant l'**identité paysagère** et la **cohérence géographique**



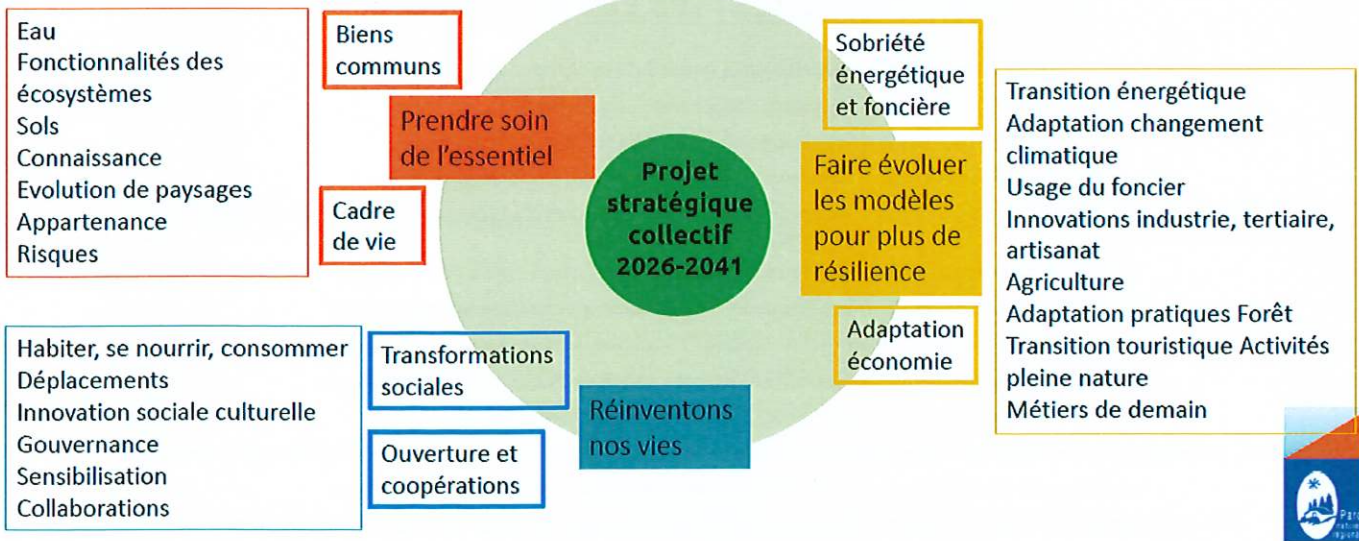
Fil rouge : l'adaptation au changement climatique

Projet stratégique

Des ambitions et des orientations

Projet opérationnel

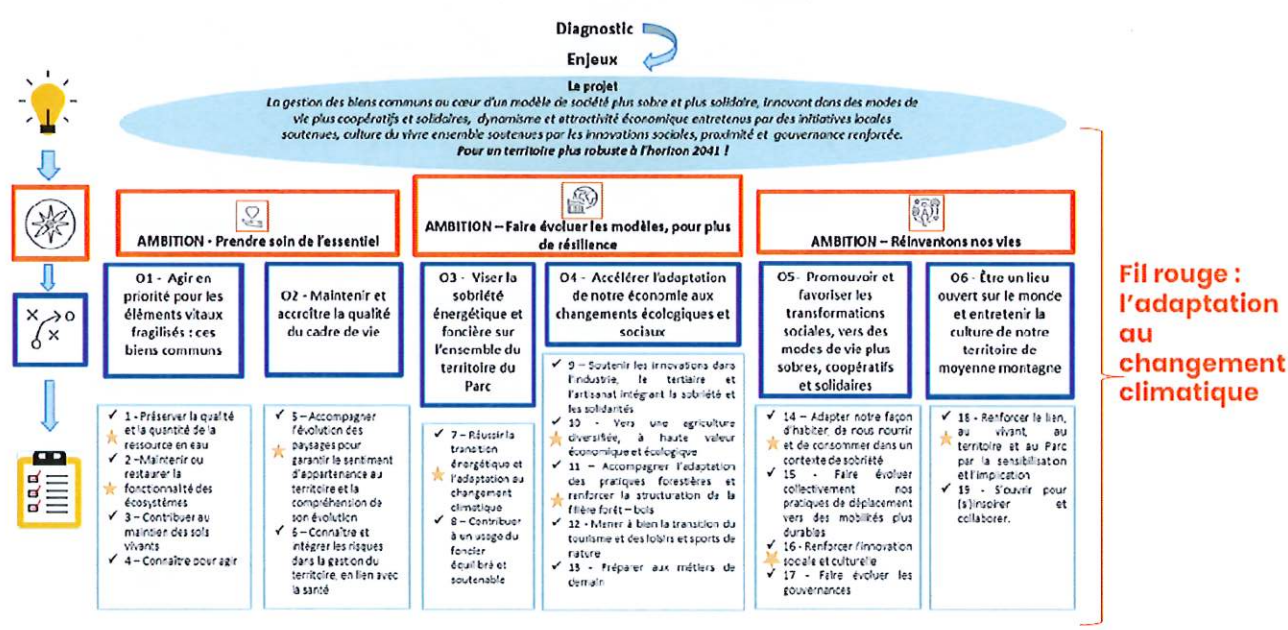
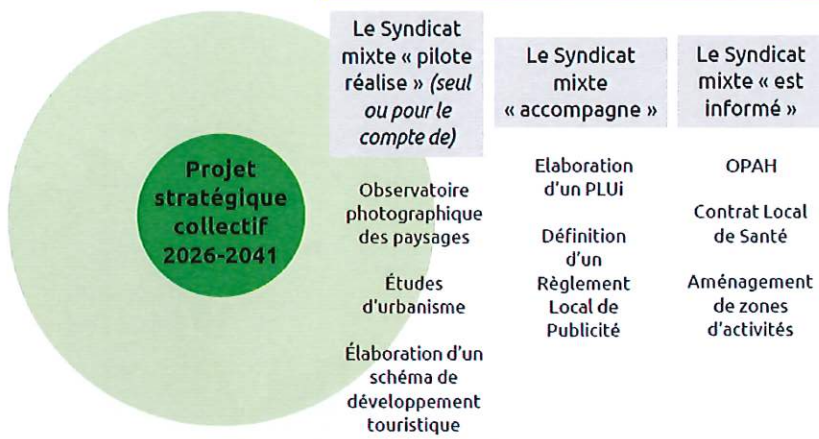
Des mesures et dispositions



DES FICHES MESURE ...

- Contexte & enjeux
- Dispositions = objectifs à atteindre
- Rôle du Syndicat Mixte
Qu'attend-on de l'ingénierie du Parc
- Engagements pour atteindre les objectifs
 - Communes & EPCI
 - Départements
 - Régions
 - Etat

...qui permettent de repenser le lien EPCI - PNR



II – FICHES-MESURES : LES ÉLÉMENTS CLÉS

- **FM1 - Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau**
Qualité de la ressource – disponibilité – gouvernance
- **FM2 - Préserver et restaurer des fonctionnalités des milieux**
Fonctionnalité des milieux – biodiversité – aires protégées – services écosystémiques
- **FM5 - Accompagner l'évolution des paysages pour garantir le sentiment d'appartenance au territoire et la compréhension de son évolution**
Paysages emblématiques, ordinaires, dégradés – transition des paysages – cadre de vie – qualité
- **FM7 - Réussir la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique**
Sobriété - Adaptation du territoire – EnR - Stockage du carbone - Résilience des écosystèmes
- **FM10 - Vers une agriculture diversifiée, à haute valeur économique et écologique**
Valorisation – transition – économies des ressources – diversification
- **FM11 - Accompagner l'adaptation des pratiques forestières et renforcer la structuration de la filière forêt – bois**
Transition de la sylviculture – multifonctionnalité – filière – biodiversité – services écosystémiques
- **FM14 - Adapter notre façon d'habiter, de nous nourrir et de consommer dans un contexte de sobriété**
Circuits courts – proximité – filières locales – construction biosourcée
- **FM16 – Renforcer l'innovation social et culturelle**
Mutualisation – synergie – création culturelle – enjeux environnementaux
- **FM18 – Renforcer le lien au vivant, au territoire et au Parc la sensibilisation et l'implication**
Communiquer – partager – valoriser le territoire – sentiment d'appartenance

Revenant sur la fiche-mesure ayant pour objet l'agriculture, Monsieur Yann Bondier-Moret, élu en charge de ces questions au sein dudit syndicat, souligne les échanges importants et quotidiens de l'institution avec le monde agricole. Bien qu'aient été émises ces derniers temps des reproches sur le Parc naturel du Haut-Jura, du fait d'une supposée déconnection avec la réalité de terrain, avec des mots que l'élu chaumerand avait considéré comme trop forts, il constate dorénavant une concertation accrue avec le milieu agricole, aspect peut-être plus accentué que sur d'autres fiches-mesures. L'édile juge de son côté que la fiche relative à l'agriculture est équilibrée, constat validé unanimement lors de la dernière réunion de travail dédiée à cette question. Le Maire de Longchaumois revient ensuite sur les nombreuses difficultés auxquelles le monde agricole est actuellement confronté, non-seulement climatiques, comme on pourrait le craindre, mais aussi lié au retour de certains grands prédateurs et à la gestion sensible de l'eau. Les discussions avec le monde agricole portent avant tout sur les adaptations et les solutions qui peuvent être trouvées et apportées, et comment les différents acteurs institutionnels, et en premier lieu le Parc, peuvent les accompagner. À ce titre, l'élu estime vital de repenser la façon de voir l'agriculture sur le territoire haut-jurassien. Enfin, il exprime son souhait de continuer à travailler étroitement avec le milieu agricole, même après l'élaboration de la charte. Il profite d'ailleurs de l'occasion pour souligner qu'à son sens, le Parc n'est pas responsable de tous les maux que certains commentateurs ont bien voulu lui attribuer, bien qu'il admette par ailleurs que certaines choses auraient pu se dérouler autrement. « Actuellement, il faut bien considérer le Parc du rôle qui est le sien, à savoir celui d'un accompagnateur », conclut le Maire de Longchaumois.

5

FM1 - Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau



Opération Echappée Bienne

Objectifs

Qualité de la ressource en eau
Disponibilité
Gouvernance

→ Ce qui signifie, par exemple :

Lutter contre les pollutions, restaurer et préserver les milieux (tourbières, lacs...), suivre l'usage de la ressource



Les Communes, CC ou CA s'engagent à (extrait) : assainissement, résorption des décharges, adéquation entre les besoins et les ressources en eau, économie d'eau, DUP, amélioration rendement des réseaux ...

FM12 - Mener à bien la transition du tourisme et des loisirs et sports de nature

"Les 8 mantras de l'amoureux du Jura, partager l'espace sans laisser de traces"



Objectifs

Transition des domaines de ski
Offres diversifiées
Eco-tourisme
Loisirs et sports de nature

→ Ce qui signifie, par exemple :

Activités hors neige, offre d'activités adaptables, cohabitation apaisée au sein des espaces naturels, maraudage ...

Programmation 2024: analyse des pics de fréquentation et plans d'actions (3 sites: Espace Naturel Sensible du Mont d'Or- communes de Rochejean, Longevilles-Mont-d'Or, Métabief et Jougne, zone humide du lac et de la tourbière des Mortes- commune de Chapelle-des-Bois, site nordique Pré Poncet-Chez Liadet- communes de Chapelle-des-Bois et de Mouthe

Les Communes, CC ou CA s'engagent à (extrait) : investissement, reconversion, nouvelles offres d'activités éco-touristiques et décarbonées, étude et de mesure de fréquentation des sites naturels, réglementation de la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels ...

FM5 - Accompagner l'évolution des paysages pour garantir le sentiment d'appartenance au territoire et la compréhension de son évolution

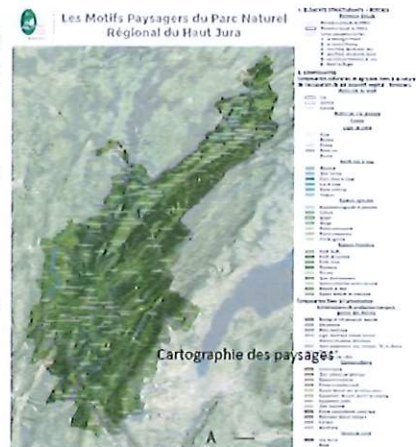


Observatoire des paysages. Vue sur le Mont fier passée, actuelle et prospective

Objectifs
Intégrer les objectifs de qualité paysagère
 Paysages emblématiques et du quotidien
 Paysages dégradés et banalisés
 Transitions
 Cadre de vie - sentiment d'appartenance

→ Ce qui signifie, par exemple

- Dans les paysages emblématiques :
 - Exclusion aménagement d'ampleur
- Gestion extensive des milieux non artificialisés
 - Intégration des équipements
- Dans les paysages du quotidien
 - Intégration aménagements



Les Communes, CC ou CA s'engagent à (extrait) : traduction des objectifs de qualité paysagère, patrimoine naturel et bâti "ordinaire", reconquête et réhabilitation des paysages dégradés et banalisés, RLPI...

FM8 - Contribuer à un usage du foncier équilibré et soutenable

SCoT
 (schéma de cohérence territoriale)

PLU(i)
 (Plan local d'urbanisme pouvant être communal ou intercommunal)

Carte communale

RLP(i)
 (règlement local de publicité communaux ou intercommunaux)

Accompagnement amont, atelier in situ
 Liens avec CAUE, SAFER, EPF, chambres agriculture....



Objectifs
 Artificialisation des sols
 Renaturation
 Stratégies foncières
 Biens communs

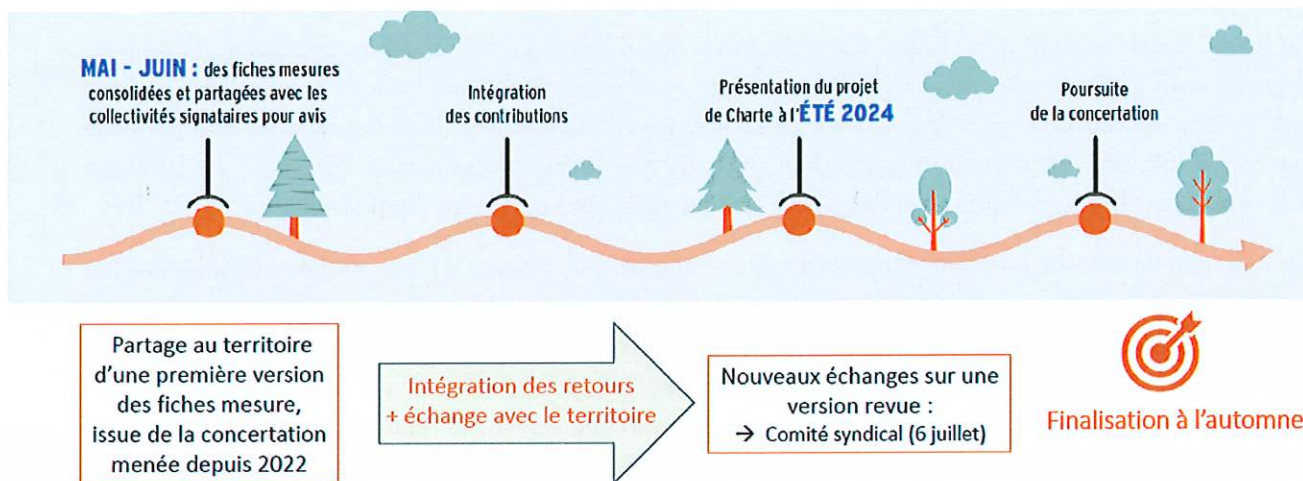
→ Ce qui signifie, par exemple :

Prioriser la réhabilitation, la densification, l'optimisation des espaces déjà urbanisés, renaturer, document de planification et d'aménagement

Les Communes, CC ou CA s'engagent à : accompagnement dans l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme, opérations urbaines exemplaires, renouvellement urbain, revitalisation de bourgs, stratégie foncière

Suite à la présentation de certaines fiches-mesures, Monsieur Yann Bondier-Moret tient à rappeler un rôle souvent méconnu du Parc, à savoir celui d'expérimentateur, prévu notamment au sein de ses statuts. Cet aspect est visible sur l'ensemble des actions qu'il mène et dans les différentes fiches-mesures développés au sein de la charte, dont notamment sur le domaine agricole. Par son rôle d' élu, le Maire de Longchaumois a pu se rendre compte que les collectivités sont enfermées dans l'action quotidienne et dans la préparation du futur proche. Cependant, le très long terme est rarement abordé et il n'y a qu'au sein du Parc que l' élu a pu voir une instance s'occuper de cet aspect. En effet, au sein de l'établissement, avec l'intervention du Conseil scientifique et prospectif, le temps est pris de se poser et d'envisager l'évolution du territoire sur des échéances lointaines.

Les prochaines étapes



A la suite de cette présentation complète, Monsieur Laurent Petit encourage ses collègues à reparcourir, « à tête reposée » durant leurs congés d'été, les différentes fiches-mesures qui leur ont été présentées, de sorte à transmettre au Parc de possibles observations pouvant parfaire le travail déjà accompli par ce dernier. « *Si chacun fait bien son travail, nous pourrons avoir la diversité, avec les conseillers communaux et intercommunaux, des éléments qui ont de l'importance, et c'est grâce à cela que l'équipe du Parc pourra voir si la charte correspond bien à l'ensemble des contributions et sensibilités exprimées* », exhorte l'édile. Celui-ci demande que chaque élu communautaire se fasse le relais dans sa propre commune, auprès de tous les élus communaux, pour que ce travail de réflexion soit bien effectué à l'échelon inférieur. Monsieur Yann Bondier-Moret, en tant qu'élus du Parc ayant lui-même participé à l'élaboration de la charte, mais aussi en tant qu'élus communautaire et communal, se propose d'accompagner ses pairs dans cette tâche, à leur demande, et de répondre à leurs éventuelles interrogations.

Face à la proposition du Maire de Longchaumois, Monsieur Gérard Bonnet, ayant lui-même participé auparavant sur l'édition de certaines fiches-mesures, suggère à son tour de réunir les élus en groupe de travail, afin de réaliser, peut-être de façon plus efficiente, ce travail d'approfondissement.

Monsieur Yann Bondier-Moret constate qu'une majeure partie des fiches-mesures sont complexes et transversales, notamment avec les interactions entre la fiche entourant l'agriculture et celle de la forêt, qui ont rendu leur rédaction particulièrement complexe et chronophage. Prenant l'exemple de la forêt, l'édile dénombre les différents aspects et domaines entrant en ligne de compte (tourisme, sport, protection de la faune et de la flore, zone de protection, etc...). Ayant vécu pour la première fois la rédaction d'un tel document, l'élus tient à remercier les agents du Parc et salue la qualité du rendu qui a été présenté en Conseil communautaire.

Monsieur Laurent Petit reconnaît à son tour le travail important qui a été réalisé par les équipes du syndicat, tout en soulignant que l'établissement a réussi à surmonter cette tâche, malgré les évolutions dont il a dû faire face ces dernières années. Revenant sur l'épisode de la grogne agricole, le Président estime que celui-ci est la conséquence directe d'installation compliquée de nouvelles équipes durant des périodes moins propices (crise sanitaire COVID-19). Il regrette également la disparition de certains supports de communication, comme le journal du Parc, qui avait pour avantage de permettre aux différents acteurs d'avoir un support physique pour s'informer des différentes actions et avancées. Le ressenti qu'il a pu avoir de l'extérieur est que l'action du Parc est devenue une affaire de spécialistes, plus confidentielle, ce qui a pu engendrer des réactions.

Le Maire de Longchaumois abonde dans le sens de son homologue morézien sur cette perception qu'ont pu avoir certains acteurs locaux de l'établissement syndical.

Madame Françoise Vespa signale que de nombreux autres supports de communication sur les différentes actions du Parc sont disponibles, notamment par l'intermédiaire de son site internet, et sont justement pensés pour être accessibles au plus grand nombre, tant en termes de contenu que de forme. Elle mentionne également

l'organisation de diverses conférences gratuites sur des sujets variés pouvant intéressés le plus grand nombre, comme dernièrement une conférence sur les réactions à adopter en présence de loups et de patoux.

Monsieur Jean-Gabriel Robez-Masson estime que chacun des élus du Parc devrait rendre compte à chacun de leurs conseils communaux respectifs de l'actualité et la teneur des échanges ayant eu lieu lors des derniers commissions et conseils syndicaux, chose qui n'était peut-être plus faite depuis un moment. Il admet qu'il est complexe de rapporter l'ensemble des éléments de façon exhaustif, mais que la transmission d'un document de synthèse pourrait être plus pertinente, de sorte à rendre plus accessible l'actualité et les interventions du Parc.

Monsieur Yann Bondier-Moret, partageant le point de vue de son adjoint, suggère qu'une meilleure communication sur les actions concrètes du Parc soit menée directement sur le terrain et prend pour exemple la participation dudit syndicat dans le cadre de l'opération transversale « Échappée Bienne », où la partie renaturation apparaît peut-être plus confidentielle, la majeure partie des élus méconnaissant l'intervention du Parc sur le projet. Pour remédier à ce problème, l'élu propose que des visites soient organisées, afin que les élus se rendent compte concrètement de l'action de l'établissement, en expliquant et en rapportant la mesure à sa fiche-mesure au sein de la charte.

Madame François Vespa informe le Maire de Longchaumois que ce type d'opération a justement été mené précédemment à Moirans-en-Montagne.

Le Président profite de la thématique abordée pour indiquer à ses homologues que la DREAL a accepté de se déplacer à Morez, afin de réaliser un reportage sur l'opération « Échappée Bienne », et particulièrement sur le volet renaturation de la Bienne, afin de communiquer sur les réalisations menées. L'élu poursuit en expliquant avoir appris de nombreuses choses à l'occasion de la réalisation des travaux de renaturation et que, par de petites mesures, c'est la vie au sein de la Bienne qui peut reprendre.

Monsieur Yann Bondier-Moret souligne l'intérêt des visites et des entretiens directement sur le terrain, pour en avoir réalisé lui-même dernièrement. Revenant sur la Bienne, l'élu chaumerand souligne la nécessité de protéger ce « bijou » jurassien, qui, malgré ce que la majorité de la population pourrait croire, n'est pas perdu et où des moyens de sauvegarde subsistent. A ce titre, il signale la grande qualité de l'eau en amont de la rivière.

Abordant le sujet de la préservation des milieux aquatiques, Madame Françoise Vespa souligne la grande diversité d'actions menées par le Parc sur cette thématique, notamment sur le site de la réserve naturelle des tourbières du bief de Nanchez, qui justifie pour elle le rôle primordial, voire vital, dudit syndicat.

Outre cet aspect environnemental, le Maire de Longchaumois explique que les mesures mises en place par le Parc sur le traitement des eaux de surfaces dans le Haut-Jura a aussi des effets concrets dans la vie quotidienne de la population, en ce qui concerne la distribution d'eau potable.

Clôturent la discussion entamée à l'issue de la présentation de la nouvelle charte du Parc, Monsieur Laurent Petit remercie les représentantes du Syndicat mixte du Parc naturel du Haut-Jura de s'être déplacées et d'avoir permis aux élus d'Arcade de voir plus clair sur les enjeux représentés par ce renouvellement, mais même plus globalement sur les actions et le rôle concret du Parc sur le territoire.

II. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2024

Le Président demande à ses pairs de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 10 avril 2024. Il précise que Monsieur Yann Bondier-Moret était secrétaire de séance lors de ce Conseil.

Monsieur Yann Bondier-Moret tient à saluer la qualité et la clarté du compte-rendu et en remercie les services d'Arcade, en particulier le rédacteur dudit document. Comme il a pu le faire à de maintes reprises, le Président signale à ses pairs l'importance du compte-rendu/procès-verbal et son contenu, car il constitue un document officiel établissant la bonne tenue des conseils communautaires. C'est dans cette optique que s'inscrit sa demande systématique d'observations auprès des autres élus car, une fois adopté, il certifiera officiellement l'ensemble des échanges ayant eu lieu lors de l'assemblée.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil communautaire du 10 avril 2024.

III. COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU PRÉSIDENT DANS LE CADRE DES DROITS DE PRÉEMPTION (URBAIN ET ZAD)

Conformément à l'article L.5211-09 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de l'exercice du droit de préemption (urbain et ZAD).

Propriétaire	lieu du bien			
M. RIEDLINGER Eric	7 Rue des Mouguettes	Morez	1 maison	libre à la vente
M. KESKIN Gökan	26 Rue Victor Hugo	Morez	1 maison	libre à la vente
M. REPUSSARD Guillaume	205 Rue de la République	Morez	1 appartement + 1 cave	libre à la vente
M. DE SA MEIRA Arlindo	1 Chemin de l'Arce	Morez	1 appartement	libre à la vente
M. ROBESZ-MASSON Claude	11 bis Rue Louis Chavin	Morez	1 appartement + 1 garage + 1 cave	libre à la vente
M. RAMADAS DOS SANTOS Joao	196 Rue de la république	Morez	1 appartement + 1 cave + 1 emplacement de	libre à la vente
M. DE OLIVEIRA Joseph	4 Rue Balafin	Longchaumois	1 maison	libre à la vente
M. BLARDONE Antonin	2 Rue de Bellevue	Lezat	1 maison	libre à la vente
M. RAMADAS DOS SANTOS Joao	141-143 Rue de la république	Morez	1 appartement + 1 cave + 1 grenier	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	6 Rue des Roches	Morbier	1 appartement + 1 parking	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	6 Rue des Roches	Morbier	1 appartement + 1 parking	libre à la vente
Y INVEST	73 Route Blanche	Morbier	1 appartement + 1 grenier + 1 garage	libre à la vente
M. JEUNET Patrick	Au Village	Morbier	1 jardin	libre à la vente
SCI ZIAS	5 Chemin des Morel	Morbier	1 maison	libre à la vente
M. FERNANDES Manuel	Pâturage des Buclets	Morbier	1 pâturage	libre à la vente
M. OLIVIER Bernard	39 route blanche	Morbier	1 maison	libre à la vente
M. Perrier Daniel	1 Rue Gambetta	Morez	1 appartement	libre à la vente
2SACA	1 Rue voltaire	Morez	1 appartement + 1 garage + 1 cave + 1 jardin	libre à la vente
Mme BOUVRET Solène	11 rue de la République	Morez	1 parking	libre à la vente
M. SCHILDKNECHT Claude	62 rue de la République	Morez	1 appartement	libre à la vente
M. BUBA Hüseyin	1, 2 Rue Etienne Dolet	Morez	1 appartement + 1 cave + 1 grenier	libre à la vente
M. SADAoui Karim	3 Impasse des Sorbiers	Morez	1 appartement + 1 cave + 1box	libre à la vente
SCI JOS MAN	6 rue de la république	Morez	1 appartement + 1 cave + 1 grenier	libre à la vente
M. FERNANDES CHAVES Aderito	176 Rue de la République	Morez	1 appartement + 1 cave + 1 grenier	libre à la vente
Mme JORIOT Marine	23 Rue Balafin	Longchaumois	1 maison	libre à la vente
Mme PAGET Françoise	7 Rue Louis Grandchavin	Morez	1 appartement + 1 garage + 1 cave	libre à la vente
SCI LUBY	4 Rue Wladimir Gagneur	Morez	1 appartement	libre à la vente
M. GAILA Mohamed	36 rue Pasteur	Morez	1 appartement + 1 garage + 1 cave	libre à la vente
M. COMBE Rambert	4 Rue Wladimir Gagneur	Morez	1 appartement	libre à la vente
M. FERNANDES Luis	18 Rue Pierre Morel	Morez	1 appartement	libre à la vente
M. MANDRILLON Jean-Marc	4 Petit Quai	Morez	1 appartement + 1 cave + 1 grenier	libre à la vente
Residenciel	Le Village	Morbier	1 terrain	libre à la vente
Y INVEST	73 Route Blanche	Morbier	1 appartement + 1 cave + 1 parking extérieur	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	6 Rue des Roches	Morbier	1 appartement + 1 parking	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	6 Rue des Roches	Morbier	1 appartement + 1 parking	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclet de Jacques Paget	Morbier	1 garage	libre à la vente
M. GREGOIRE Florian	165 Rue de la République	Morez	1 appartement	libre à la vente
CONSORTS GUILLAUME-LACHICHE-LOIZZO	204 bis Rue de la République	Morez	1 près	libre à la vente
M. COLON Christophe	89 Rue de la République	Morez	1 appartement + 1cave + 1 grenier	libre à la vente

9

Monsieur le Président précise à ses collègues qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption concernant les déclarations d'intention d'aliéner précisées ci-dessus.

Le Conseil communautaire est appelé à prendre acte des décisions prises par le Président dans le cadre des droits de préemption urbain et ZAD.

IV. COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION ACCORDÉE AU PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE CONTRATS

Conformément aux articles L.5211-09 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil communautaire des décisions prises par le Président pour le dossier suivant :

- Avenant 2024 à la convention JuMEL

Le Président rappelle que dans le cadre de sa compétence en matière de développement de la lecture publique, le Département du Jura a mis en place un outil de valorisation des collections documentaires des médiathèques jurassiennes : le portail JuMEL (Jura Médiathèques En Ligne), auquel Haut-Jura Arcade Communauté adhère depuis déjà une dizaine d'années.

Selon la convention de participation au portail JuMEL, le Département assure la maîtrise d'ouvrage et la prise en charge de l'ensemble des frais de mise en place, de maintenance et d'intégration des bases des médiathèques participantes au catalogue collectif du site www.jumel39.fr.

Le Président explique ensuite qu'un avenant est pris chaque année à cette convention, afin de mettre à jour le montant de la participation des entités adhérentes (en fonction du nombre d'habitant), correspondant à la participation à l'acquisition et à la mise à disposition via le portail de ressources numériques accessibles aux

abonnés des médiathèques. Par conséquent, avec ses 9092 habitants, Arcade a conclu un avenant établissant sa participation au titre de l'année 2024 à hauteur de 909,20 euros.

Le Conseil Communautaire prend acte de la signature de l'avenant à la Convention JuMEL.

V. VOTE DES TARIFS :

Le Président informe qu'il est nécessaire de fixer les différents tarifs appliqués par Haut-Jura Arcade Communauté à compter du 1^{er} juillet 2024. A cet effet, une proposition de nouveaux tarifs a été communiquée aux élus communautaires en amont du Conseil.

Tout d'abord, commençant par les services aux habitants, le Président, confirmant ses dires par sa vice-présidente, Madame Bénédicte Bourgeois, indique que les tarifs de médiathèque intercommunale n'ont pas vocation à évoluer. A contrario, pour l'École de musique, conformément à ce qui avait été convenu l'an dernier, une nouvelle augmentation de 5% a été opérée sur les forfaits d'enseignement, pour une application à la prochaine rentrée de septembre. De la même façon, les tarifs de location d'instruments ont eux aussi augmenté ; « *cela reste raisonnable* », tempère le Président. La Vice-présidente en charge des services aux habitants confie qu'une réflexion sera entamée concernant la médiathèque lors de la prochaine Commission dédiée, pour juger, avec le recul des dernières années, de la pertinence d'une augmentation des tarifs. Cependant, signale l'élue chaumerande, il ne faudra pas perdre de vue que compte-tenu du faible montant des différents tarifs de l'établissement culturel, une augmentation même minime sera tout de suite perçue par les abonnés, peut-être négativement, alors que cela n'augmentera que d'une façon très marginale les recettes. Sur la médiathèque, poursuit-elle, l'important est aussi d'établir des tarifs en s'inspirant de ceux fixés dans l'ensemble des territoires voisins.

10

Ensuite, rappelant les tarifs et formules en vigueur sur le service de transport à la demande, le Président note que la situation tarifaire restera similaire à celle des précédentes années. « *Avec 16 euros les 10 trajets, revenant à 1,60 le voyage, c'est vraiment très peu de choses, mais cela sert bien à celui qui en a le besoin* », résume l'élue morézienne, déplorant par ailleurs que cela n'arrive toutefois pas à couvrir l'ensemble des besoins des administrés en matière de mobilité. A ce propos, il révèle s'être dernièrement rendu en Occitanie, où, à l'initiative de la Région, d'anciennes lignes TER sont remises en route, avec une formule de 1,50 euros le déplacement. L'objectif affiché est de remplacer la voiture sur certains trajets du quotidien. « *C'est peut-être un exemple à copier par d'autres régions* », conclut le Président sur cette thématique.

Après, pour l'Office de tourisme, quelques petits aménagements sont à distinguer sur cette proposition de tarifs, avec des petites augmentations, notamment sur les adhésions. Le Président signale tout de même le changement de formule concernant la billetterie, avec un passage d'un système de commission de 20% sur chaque vente à un système de forfait à l'année pour les associations membres, ce qui simplifiera la gestion de ces ventes et la comptabilité. « *Très bien, bonne idée* », juge, satisfait, l'élue.

Sur les tarifs des services techniques, aucun changement n'a été opéré à partir de ceux précédemment en vigueur. Le Président rappelle d'ailleurs qu'une partie importante des lignes concerne des montants servant de base aux mémoires transmis aux assurances en cas de sinistre, dans l'optique de justifier des travaux de réparation réalisés en urgence par les services techniques eux-mêmes. Il rassure par la même occasion ses pairs en expliquant que ces tarifs n'ont en aucun cas pour but de permettre aux services d'Arcade de réaliser des prestations à but lucratif pour des tiers.

Concernant l'École de musique, Madame Bénédicte Bourgeois informe qu'il faut bien faire attention à l'avenir à ce que les nouveaux tarifs soient votés lors du Conseil communautaire précédant la période estivale, afin que ceux-ci puissent être applicables aux nouvelles inscriptions lors de la rentrée de septembre.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide les tarifs, applicables à compter du 1^{er} juillet 2024, qui lui ont été présentés.

VI. DEMANDE DE PARTICIPATION DU COS

Le Président rappelle qu'il avait été décidé, il y a quelques années, que la Communauté de communes participe à l'adhésion au CNAS (pour Comité National d'Action Sociale) par l'intermédiaire du Comité des Œuvres Sociales (COS). A ce titre, comme chaque année, ce dernier sollicite de la part du Conseil communautaire le versement d'une participation pour l'année 2024 permettant l'adhésion des agents au CNAS.

Le Président informe que le montant de la subvention demandée est de 4 364,60 euros. L'année dernière, il était de 3 910,80 euros. Il précise que son calcul est proportionnel aux nombres d'agents adhérents, ce qui représente en l'espèce 29 actifs (pour 132 euros par agent) et 7 retraités (pour 57,80 euros par ancien agent), ainsi qu'un adhérent en cours (pour 132 euros). L'élu signale que cette somme avait d'ores et déjà fait l'objet d'une inscription au budget.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le versement d'une subvention d'un montant de 4 364,60 euros au Comité des Œuvres Sociales au titre de l'année 2024.

11

VII. APPROBATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES SUR HAUT-JURA ARCADE COMMUNAUTE

Le Président laisse la parole à Monsieur Gérard Bonnet, 1^{er} Vice-président en charge de l'économie, qui a suivi ce dossier avec Monsieur Vincent Raton, agent d'Arcade en charge du développement.

L'élu Morberand se remémore de façon liminaire que l'inventaire des zones d'activités économiques sur le territoire arcadien est un dossier dont le commencement remonte à près d'un an, lorsque dans le cadre de la loi Climat et Résilience, la Région avait sollicité la Communauté de communes pour obtenir de sa part la liste de ces zones, en contrôlant et vérifiant les éléments relatifs aux surfaces, aux propriétaires et aux occupants, de sorte à établir une cartographie la plus fidèle possible de ces zones et déterminer un taux de vacances de locaux économiques. Il rappelle d'ailleurs que les zones mentionnées avaient été inscrites sous cette dénomination au sein du PLUi d'Arcade. Le Vice-président poursuit en détaillant la procédure qui a été respectée, avec notamment la publication par les communes des éléments inhérents à ces zones, de sorte que les propriétaires concernés puissent vérifier la conformité des différentes indications. A ce titre, les personnes concernées ont bien toutes été informées de la procédure, soit par courrier électronique, soit par voie postale. Il signale que seuls 3 retours ont été faits, et à chaque fois pour des motifs anodins sur des détails (changement de nom de la société propriétaire ou variation de surface de l'ordre de quelques m²).

Dorénavant, il ne reste plus qu'à communiquer à l'AER (pour Agence Économique Régionale) cette liste, afin que celle-ci les inscrive dans son inventaire global. Arcade, de son côté, devra transmettre ces éléments au Parc naturel régional du Haut-Jura, afin qu'il intègre les nouvelles données au SCoT, tandis qu'Arcade fera parallèlement la même démarche vis-à-vis de son PLUi.

Monsieur Gérard Bonnet rapporte enfin qu'un outil est mis à disposition de l'intercommunalité, lui permettant de mettre à jour annuellement les différentes données entourant nos zones d'activités économiques.

L'élu souligne la qualité du travail chronophage qui a été réalisé par Monsieur Raton, qui a vérifié l'ensemble des données, en se rapprochant des différents propriétaires, de sorte que la liste transmise à l'AER soit suffisamment exhaustive et précise.

Confirmant ce point par son Vice-président, le Président indique que l'information a bien été assurée dans chaque commune membre, notamment au travers d'un affichage spécialement dédié.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve, d'une part, l'arrêt de l'inventaire des zones d'activités économiques réalisé au titre de la loi Climat et Résilience, tel qu'il lui a été présenté et autorise, d'autre part sa transmission aux autorités compétentes en matière de SCoT et de document d'urbanisme (PLUi). Il autorise par ailleurs le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires afférentes à la présente décision.

Par ailleurs, Monsieur Gérard Bonnet explique qu'il a interrogé le chargé de mission d'Arcade, qui ne disposait pas de suffisamment d'éléments pour y répondre, sur la pertinence d'ajouter à cet inventaire d'autres zones aux activités plus communes, telles que celle dite de la « Petite vitesse » à Morbier, ou encore celle de Logo à Morez. Madame Martine Riellan, Directrice générale des services mutualisée, en qualité d'intervenante extérieure, lui répond que la question n'a pas été abordée car ne correspondant pas à l'objectif recherché dans le cadre de la Loi Climat et Résilience, qui ne concernait que les zones classées comme zone d'activité économique au sein des documents d'urbanisme. L'élu morberand confirme ce constat, mais sa question concerne plus particulièrement l'outil mis à disposition par l'AER, qui lui constitue plus un observatoire de zones d'activités, et, pour cette raison, étendre les zones déclarées sur Arcade pourrait être plus pertinent. Revenant sur les 2 bâtiments qui ont été déclarés vacants dans l'inventaire des zones d'activités économiques, à savoir les bâtiments dits « Chabri » à La Mouille et celui « SONEPAR » à Morbier, Madame Martine Riellan exprime son étonnement de retrouver ces deux seules vacances. Monsieur Laurent Paget fait remarquer, de surcroît, que le bâtiment appartenant à la SONEPAR n'est plus vacant, car, semble-t-il, un nouveau locataire-exploitant a été trouvé. La Directrice justifie le classement par des raisons chronologiques, car, lorsque l'inventaire et l'enquête ont été réalisés, le bâtiment était certainement vacant. « *Ce qui est vrai le lundi n'est pas forcément le cas mardi* », illustre-t-elle pour conclure son propos. Le Président soulève la nécessité de procéder à une correction de l'inventaire sur le cas SONEPAR, mais Madame Riellan lui indique que ce changement de statut s'opérera seulement lors de la prochaine mise à jour annuelle.

VIII. CONVENTION MODERN CINEMA

Le Président rappelle qu'une autre mouture de la Convention avec la société Modern Cinéma avait été votée précédemment par le Conseil communautaire, mais que celle-ci avait été source d'incompréhensions et de malentendus avec l'exploitant du cinéma de Morez, Monsieur Claude Krawieck, qui avait perçu dans la demande de communication de ses comptes à intervalle régulier une façon pour la Communauté de communes de s'immiscer dans les affaires de sa société. Bien que cela ne soit pas le cas, l'élu morézien justifie ce type de demande par une contrepartie naturelle à une subvention intercommunale importante, qui ne peut de toute façon pas être donnée sans contrepartie ni droit de regard, compte-tenu de l'origine publique des fonds. « *On ne peut pas donner 30 000 euros, comme ça, et après, advienne que pourra* », en convient le Président.

Il révèle qu'à la suite du retour négatif de Monsieur Krawieck, le groupe de travail ayant travaillé initialement sur la proposition de convention s'est à nouveau réuni, de sorte à analyser les demandes de l'exploitant, lever tout point bloquant et proposer une nouvelle version de l'accord qui fasse consensus. L'élu laisse alors la parole à Monsieur Gérard Bonnet, qui a mené ce groupe de travail. Le Vice-président explique que la première action fut de rassurer Monsieur Krawieck sur les intentions de la Communauté de communes, qui n'étaient pas justifiées par une volonté d'ingérence, mais plus par un souhait d'accompagnement et une recherche d'éléments justifiant la bonne utilisation des deniers publics. Dans cette optique, le cabinet comptable du prestataire a aidé à mettre fin au quiproquo. L'élu morberand admet ensuite qu'Arcade avait été trop exigeant dans ses doléances en matière de jours d'ouverture, soit 7 jours sur 7, qui a paru rapidement démesuré au gérant de la société Modern Cinéma, au regard de sa précédente organisation, et irréaliste d'un point de vue personnel. Un compromis a été trouvé portant le nombre de jours d'ouverture hebdomadaire à 5, d'un seul tenant et similaire à tout moment de l'année, afin de donner plus de clarté aux usagers sur les habitudes du cinéma. L'exploitant s'est également engagé à ouvrir 6 jours par semaine lors des vacances scolaires, mesure qu'il a d'ores et déjà mis en place lors des vacances de Pâques.

Monsieur Gérard Bonnet signale avec enthousiasme le récent retour encourageant du gérant, qui lui a confié que les derniers chiffres de la fréquentation étaient particulièrement bon, avec notamment une projection lors de laquelle 80 % de la salle principale était remplie.

En raison de cette modification, la durée de la convention a également été modifiée, de sorte à la faire débiter au 1^{er} juillet 2024, toujours pour un an ferme. Concernant le règlement, il est prévu que les versements aient lieu en 4 fois, à chaque trimestre, à l'issue de la communication des comptes de résultat du cinéma. Cependant, le premier

acompte sera versé au démarrage, tandis que le dernier acompte sera versé au début du dernier trimestre, et cela en raison de la situation financière délicate de l'établissement qui nécessite un apport immédiat de fonds.

Le Président explique à ses pairs que le cinéma se trouvait dernièrement dans une spirale négative, n'arrivant plus à payer ses charges, rognant par conséquent sur d'autres postes de dépenses, notamment les jours d'ouverture, ce qui entraînait des conséquences de plus en plus désastreuses sur la fréquentation du site et son image auprès des habitants. Pour stopper tout ce processus, l' élu avait réfléchi à un accord simple mais efficace, celui de repartir sur un fonctionnement normal et continu, comme à l'origine, en échange d'un accompagnement de l'intercommunalité. L'idée était de donner une somme importante permettant la réembauche d'un salarié et soulager l'exploitation sur le paiement des charges, de sorte à relancer l'activité et inverser la tendance. C'est avec une grande joie que l' élu morézien accueille cette bonne nouvelle sur la reprise de la fréquentation, alors que la convention n'a pas encore porté ses effets. Les chances de revoir l'activité redémarrer avec l'accord augmente donc.

Monsieur Laurent Petit confie son idée aux membres du Conseil communautaire, à savoir celle de faire en sorte que Monsieur Krawieck recrute un employé et réussisse à relancer son activité, ce qui pourrait peut-être encourager son nouveau collaborateur à reprendre le fonds de commerce morézien une fois le gérant de Modern Cinéma à la retraite. Le but recherché par l'intercommunalité est de tout faire en un an pour rendre l'activité cinématographique morézienne fleurissante et attrayante auprès d'un potentiel repreneur. « *Voilà en tout cas, pour moi, la bonne finalité de l'investissement d'Arcade dans ce service presque d'utilité publique* », indique le Président.

L' élu morézien suggère ensuite à son Vice-président de s'enquérir fréquemment de la situation de la société, sans attendre la communication trimestrielle des résultats, afin que l'exploitant perçoive moins la Communauté de communes comme une inquisitrice, mais plus comme un partenaire.

Enfin, le Président propose à ses pairs de modifier quelque peu la proposition de convention qui leur a été transmise, en prévoyant que le dernier acompte soit versé non-pas au début du 4^{ème} trimestre, mais plutôt à l'issue de celui-ci, une fois les chiffres communiqués et les obligations entièrement remplies, chose qui lui semble naturelle.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la nouvelle convention de subvention, telle que présentée et amendée ;
- Approuve le versement d'une subvention à la société MODERN CINEMA de 30 720,00 euros ;
- Autorise le Président à signer tout document afférent au dossier.

IX. AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT ET DÉPÔT DU PERMIS D'AMÉNAGER – ZAE DE LA MOUILLE – PARCELLE AK 309

Revenant sur l'aménagement d'une zone d'activités économiques à La Mouille sur le thème du bois, le Président explique que, dans le cadre du projet porté par Arcade sur la parcelle sise Pâturage du Champ Lamy à La Mouille, cadastrée AK 309, une autorisation de défrichement doit nécessairement être délivrée par les services préfectoraux préalablement au dépôt du permis d'aménager auprès du service urbanisme de la Commune de Hauts de Bienne.

À cette fin, il précise qu'un dossier technique a été déposé le 2 avril 2024 auprès du Service de l'Eau, des Risques, de l'Environnement et de la Forêt (SEREF), faisant suite à la notification de l'arrêté préfectoral du 19 mars 2024 visant à dispenser ledit projet d'une évaluation environnementale. La finalisation dudit dossier requiert des pièces administratives complémentaires, comme notamment les délibérations conjointes de la Commune de Hauts de Bienne et de Haut-Jura Arcade Communauté. En tant que propriétaire de la parcelle susmentionnée, la Commune de Hauts de Bienne doit autoriser la Communauté de Communes à déposer auprès du SEREF une demande d'autorisation de défrichement et un permis d'aménager auprès du service urbanisme de la Commune de Morez. De façon concomitante, le Conseil communautaire doit l'habiliter à signer lesdites demandes.

Suite à cet exposé, le Président décide de faire un point sur l'avancement du projet. Il annonce ainsi, tout d'abord, une bonne nouvelle, en ce qu'aucun frein d'origine environnementale ne s'est pour l'heure présenté. En effet, cet aspect représentait une crainte pour l'élu, car la Région s'était rapprochée de l'intercommunalité en amont du projet pour faire part de ses réserves, notamment sur l'artificialisation des sols engendrée par l'opération. Face à cette réaction incertaine, le Président avait souhaité temporiser le dépôt d'un dossier de subvention, le temps que toutes ces questions administratives soient tranchées, l'objectif étant de ne pas perdre de temps et d'argent sur un projet qui serait potentiellement bloqué en cours d'exécution pour des raisons d'ordre environnemental. De fait, en l'espèce, la demande de défrichement dont il est question ne devrait pas poser souci, car la nature de la végétation présente tient plus à de la broussaille qu'à une zone boisée, et cela du fait de l'utilisation ancienne du site comme pâture. L'édile précise que si l'autorisation de défrichement est bien accordée, alors le permis d'aménager pourra valablement être déposé. L'objectif est de commencer la phase opérationnelle du projet au cours de l'année 2025.

Le Président rappelle que l'opération avait d'ores et déjà fait l'objet d'un chiffrage par le cabinet de géomètres ABCD (ex-Collin) par le passé. Une nouvelle mise à jour a d'ailleurs été effectuée dernièrement. Eu égard aux montants, l'idée actuelle serait de réaliser le projet par étapes et de diviser l'espace à aménager, composé d'une douzaine de parcelles, en plusieurs tranches. En fonction de la demande, la seconde tranche de travaux d'aménagement serait réalisée. Le Maire de Morez informe qu'il a eu récemment des demandes, mais que malheureusement, celles-ci ne concernaient pas des activités en rapport avec le bois, thématique de la future zone d'activité économique.

A l'issue de cette dernière formalité administrative, le Président prévient qu'il faudra nécessairement transférer la propriété des parcelles à Arcade, du fait de sa compétence en matière d'économie. Il transmettra prochainement le dossier de la vente au service juridique de la Commune de Hauts de Bienne. La particularité du montage envisagé est que la vente de ces parcelles à la Communauté de communes se fasse à une somme symbolique, cette dernière s'engageant ensuite à verser à la Commune, lors de chaque revente, la part lui revenant. Cette solution, précise-t-il, permettrait à l'intercommunalité de ne pas avoir à avancer d'argent. Cependant, pour l'heure, l'élu concède ne pas maîtriser tous les aspects juridiques d'un tel montage, mais que ce sujet sera approfondi par ses agents.

Ce faisant, à la suite de la présentation du Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise celui-ci à signer, d'une part, la demande d'autorisation de défrichement susvisée, comme tout document afférent cette dernière, et, d'autre part, le permis d'aménager susmentionné, comme tout document afférent à celui-ci.

X. QUESTIONS DIVERSES

Madame Bénédicte Bourgeois souhaite revenir sur une demande de Monsieur Philippe Girod, Président de Jura Morez tennis de table, relayée lors de la dernière Commission services aux habitants, tenant à l'occupation d'une salle du Gymnase de la Citadelle, utilisée actuellement par le club à différents moments de la semaine. Lors de chaque occupation, les licenciés sont dans l'obligation de monter les tables avant chaque utilisation et de les démonter ensuite, afin de permettre aux autres clubs d'utiliser également les installations, ce qui est particulièrement chronophage et nécessite une certaine organisation lourde du club de ping-pong, surtout lors de compétitions. Le souhait de Monsieur Girod est de voir cette salle en quelque sorte « privatisée », de façon à ce que les tables restent installées en continu.

Les membres de la Commission services aux habitants ont exprimé leurs réticences à une telle entreprise, du fait de l'utilisation de la salle par d'autres entités, comme le club de tir sportif, celui de handball ou encore le collège, qui en ont également le besoin.

En outre, concernant l'utilisation des salles, la Vice-présidente en charge des services aux habitants informe qu'habituellement 2 réunions ont lieu en amont de chaque rentrée, avec pour l'une les écoles/collège/lycée, et pour l'autre les associations sportives, afin que chacun expose ses contraintes et programmations pour l'année à venir. Pour cette année 2024/2025, l'élu chaumerande explique qu'une pré-réunion a été organisée en amont, à laquelle ont assisté Monsieur Michel Morel, Directeur du services techniques, Madame Alexandra Monnet, en charge du planning d'utilisation des salles, Monsieur Philippe Pété, directeur du pôle culture, sport et animations à

la Commune de Hauts de Bienne, Monsieur Claude Delacroix, adjoint en charge notamment du sport à Hauts de Bienne, ainsi qu'elle-même, qui a conclu à l'impossibilité d'accéder positivement à la demande de Monsieur Girod, du fait notamment de planning particulièrement restreints et d'absence de salle de substitution pour les autres utilisateurs.

A la suite de ces 2 réunions, Madame Bénédicte Bourgeois a tenté de rentrer en contact avec le Président de Jura Morez tennis de table, afin de lui faire part de la réponse de la Communauté de communes, mais sans succès. Cependant, celle-ci a laissé un message sur son répondeur téléphonique, expliquant à son interlocuteur les grandes lignes de la position des élus. Monsieur Philippe Girod a, à son tour, laissé un message à l'élue, pour lui faire part de la nécessité d'obtenir cette salle, principalement pour des raisons liées au développement du tennis de table sur le territoire. En effet, cette absence d'infrastructure dédié ne permet pas la réalisation d'entraînement dans de bonnes conditions, compte-tenu du niveau de ses équipes, mais aussi handicapé d'autres activités liées, comme les cours et initiations.

Depuis, la Vice-présidente n'a pas répondu à ce dernier message, attendant de pouvoir le faire directement lors de la réunion de pré-saison avec les différents clubs. Toutefois, celle-ci ne voit pas comment elle pourra apporter satisfactions aux attentes du club de ping-pong.

15

Monsieur Laurent Petit reconnaît la complexité de ce sujet, ayant lui-même échangé à ce propos avec Monsieur Philippe Girod. Une solution à ce problème pourrait être, selon lui, d'encourager les autres utilisateurs de la salle, à savoir le collège et le lycée, à développer la pratique du tennis de table au sein de leur programme. Une rencontre dans ce sens pourrait être organisée entre le club de ping-pong morézien et les enseignants, afin d'envisager une collaboration. Si cela ne peut se faire pour des raisons propres à l'éducation nationale, il faudra nécessairement, pour l'édile, que les différents acteurs comprennent que chacune des pratiques sportives doit être « servie » de façon équitable sur le territoire.

Madame Bénédicte Bourgeois ajoute qu'un des arguments développés par le Président du club est que cette carence restreint actuellement les entraînements de ses joueurs à certains créneaux, et non suivant leurs besoins et/ou envie, ce qui limite la progression de ses joueurs.

« *Ce son de cloche, tu l'auras également des autres clubs* », souligne Monsieur Laurent Paget, face aux arguments développés par Monsieur Philippe Girod.

Madame Bénédicte Bourgeois partage le sentiment de son homologue morberand et pressent la teneur de ces futurs échanges avec le Président de Jura Morez tennis de table, qui risque de soulever l'inégalité de traitement entre les clubs du territoire, du fait que certaines associations sportives jouissent d'équipements « privatisés » de fait, alors que d'autres sont obligées de partager des salles. L'élue chaumerande poursuit en admettant ses limites face à ce problème de mise à disposition de locaux sportifs, du fait de l'absence de créneaux encore disponibles face à la demande croissante des clubs (notamment tennis de table, handball et basket) pour exercer leurs activités.

Monsieur Carlos Menoita Dos Santos, ex-Président de Tir Sportif du Haut-Jura, avoue comprendre le désarroi de chacun, ayant vécu la situation par le passé du côté associatif. La difficulté supplémentaire, note-t-il, se situe également sur la gestion du matériel nécessaire aux activités sportives. En effet, celui-ci doit à chaque fois être déplacé par les adhérents, et non simplement conservé à demeure dans les locaux occupés en raison du peu de place disponible. Cette organisation est particulièrement handicapante pour chacun et limite le développement des clubs.

La Vice-présidente chaumerande tempère le constat de son pair, tout au moins pour le club de tennis de table, du fait que les tables sont tout de même rangées dans un local à proximité direct de la salle, limitant le temps d'installation.

Monsieur Laurent Paget admet que ce problème logistique ne s'applique pas au développement de l'équipe première du club de tennis de table, qui, du fait de son statut de professionnel, dépend avant tout des moyens financiers de l'association, et non des créneaux d'entraînement, les joueurs concernés n'étant sur place qu'au moment des compétitions. Ce problème d'entraînement se pose surtout vis-à-vis du développement d'une école

de ping-pong sur le territoire. Les soucis du Président de Morez Jura tennis de table qui concernent son équipe première se situent surtout au niveau des subventions, notamment départementales, et des sponsors.

Concernant les entraînements du club de tennis de table, Monsieur Jean-Gabriel Robez-Masson rappelle qu'il existe une salle dédiée disponible à Longchaumois qui peut également être utilisée par l'association sportive, et qui l'avait été notamment par le passé pour l'équipe première et la seconde. Cependant, celle-ci ne convient pas vraiment, compte-tenu de la distance, à de jeunes licenciés moréziens.

Le Président résume en reconnaissant que le problème principal est celui des créneaux en semaine. « *Si l'on veut entretenir cette dynamique autour du sport sur le territoire, est-ce que l'on ne doit pas se dire qu'il faut un troisième gymnase à Morez* », questionne-t-il à destination des autres élus communautaires.

Monsieur Claude Delacroix prévient déjà que la réunion en compagnie des différents clubs risque d'être animée, compte-tenu des doléances de chacun, et que les solutions proposées par la Communauté de communes seront particulièrement scrutées. Concernant plus spécifiquement la situation du club de basket, avec lequel les échanges ont pu être tendus dernièrement, l'adjoint en charge des sports informe d'une prochaine rencontre avec les dirigeants devant se dérouler le 14 juin. Une autre sera organisée ensuite, le 20 juin, avec le club de handball. Il convient de signaler, concernant ce dernier, que la présidence du club a changé, tout comme la composition du bureau, ce qui signifie que les ambitions sportives seront certainement redéfinies. L'élu morézien tient à signaler à ces pairs que ce club a pris ces dernières années une tout autre ampleur, avec plus de 170 licenciés, ce qui a nécessairement entraîné de nouveaux besoins. A ce titre, dans leur recherche de nouveaux espaces pour exercer, les handballeurs furent amenés par le passé à utiliser le Gymnase des Marais. Toutefois, ceux-ci se sont rapidement plaints du sol, trop glissant, qui ne convient pas pour une pratique du handball en toute sécurité. Ce retour avait d'ailleurs étonné l'élu, celui-ci n'ayant pas recueilli de remarques similaires des joueurs de futsal, également utilisateurs du gymnase, bien qu'il puisse comprendre que les appuis soient différents entre les pratiques.

16

Monsieur Yann Bondier-Moret souhaite faire un point à ses homologues sur la Commission de réflexion sur l'avenir de la communauté de communes. Une réunion est normalement prévue le 20 juin. Cependant, il semblerait, au regard des retours qu'il a pu avoir, que cette date ne fasse pas consensus, compte-tenu des disponibilités de chacun. Les services intercommunaux reviendront donc vers les élus concernés afin de trouver une nouvelle date, mais le Maire de Longchaumois craint de ne pas réussir à trouver de nouvelles possibilités, du fait du peu de créneaux disponibles avant la période de congé estival. À la suite de la récente dissolution de l'Assemblée nationale, Monsieur Laurent Petit remarque que les différents agendas se sont quelques peu allégés, en raison notamment de l'annulation de réunions programmées par les institutions étatiques locales.

Monsieur Yann Bondier-Moret juge indispensable le fait de se rencontrer en priorité en interne pour discuter de certains sujets, de sorte à clarifier et définir les positions arcadiennes, avant d'envisager des rencontres plus formelles avec les représentants des territoires voisins. En effet, conformément à ce qui avait été décidé lors du débat d'orientation budgétaire, Haut-Jura Arcade Communauté doit également, parallèlement à ses discussions avec les intercommunalités environnantes, réfléchir de son côté à son propre avenir, sans envisager la question de la fusion, qui est plus incertaine.

Le Président confie à ses pairs que la Sous-préfète l'a récemment interrogé à ce propos, afin de savoir si un travail dans ce sens avait été entamé, ce qu'il lui avait confirmé. Le Maire de Longchaumois explique que celle-ci lui a également posé la question.

Fin du Conseil communautaire à 21h07

Le secrétaire

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Camelin', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Monsieur Christian Camelin